

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



VS

Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio

Mutationen - Mutations - Mutazioni

Zinal-Sports Régis Theytaz SA, à Anniviers, CH-626.3.003.943-6, société anonyme (No. FOSC 81 du 26.04.2012, p. 0, Publ. 6654416). Modification des statuts: 18.02.2013. Nouvelle raison sociale: **Zinal** Sports Immobilière SA. Nouveau but: Exploiter un voire plusieurs magasins de sports et commerces d'habits en tous genres. Subsidiairement, préparer, financer et réaliser toute opération ayant trait à l'immobilier de manière générale. Elle peut notamment réaliser toute transaction dans le domaine de l'achat, de la vente, du courtage, de l'échange, de la location, de la construction, du financement, de la gérance d'immeubles ou de terrains, avec ou sans accessoires. Dans ce contexte, elle peut participer à toutes opérations financières et à toutes transactions qui sont de nature à développer le but de la société (cf. statuts pour but complet). Nouveaux faits qualifiés: [biffé: Apport de l'actif pour CHF 1'045'303.75 et du passif pour CHF 947'303.75 de la raison de commerce individuelle 'Theytaz Régis', à Zinal (Ayer), soit un actif net de CHF 98'000.—, apport accepté pour ce montant totalement imputé sur le capital, selon convention du 19.11.1996 et bilan au 30.09.1996]. Communication aux actionnaires: FOSC, et si tous les actionnaires sont connus, par lettres, par courriel ou par tout autre moyen. Personne(s) et signature(s) radiée(s): Fiduciaire Fidag SA (CH-621.3.000.423-4), à Martigny, organe de révision. Inscription ou modification de personne(s): Theytaz-River, Monique, de Anniviers, à Sion, viceprésidente, avec signature collective à deux avec le président [précédemment: Theytaz, Monique, à Anniviers]. Selon déclaration du 18. 02.2013, il est renoncé à un contrôle restreint. [Modification des statuts sur des points non soumis à publication].

Registre journalier no 519 du 20.02.2013 / CH-626.3.003.943-6 / 07078542